



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



**Consultation publique préalable à l'appel aux candidatures n° 2
et études d'impact afférentes**

Avril 2016



www.csa.fr



Consultation publique, sur le fondement de l'article 28-4, préalable à l'appel aux candidatures n° 2 pour l'édition de services de RNT multiplexés en bande III et études d'impact afférentes réalisées sur le fondement de l'article 31 de la loi du 30 septembre 1986

L'appel aux candidatures n° 2 est susceptible de porter sur la ressource radioélectrique de la bande III suivante :

Zones	Nature des allotissements	Allotissements susceptible d'être mis en appel	Nombre d'allotissements susceptible d'être mis en appel dans cette zone
Lille étendu	étendu	Lille	1
Lille local	local	Lille	2
Douai - Lens-Béthune-Arras-Saint-Pol-sur-Ternoise-Douvrin-Isbergues		Douai - Lens-Béthune-Arras-Saint-Pol-sur-Ternoise-Douvrin-Isbergues	1
Valenciennes-Maubeuge-Cambrai-Hirson-Avesnes-sur-Helpe		Valenciennes-Maubeuge-Cambrai-Hirson-Avesnes-sur-Helpe	1
Dunkerque-Saint-Omer-Hazebrouck		Dunkerque-Saint-Omer-Hazebrouck	1
Calais-Boulogne-sur-Mer-Hesdin-Montreuil		Calais-Boulogne-sur-Mer-Hesdin-Montreuil	1
Lyon étendu	étendu	Lyon	1
Lyon local	local	Lyon (incluant, Vienne, Sainte-Foy-L'Argentière, Villefranche-sur-Saône)	2
Mâcon-Cluny		Mâcon-Cluny	1
Bourg-en-Bresse		Bourg-en-Bresse	1
Bourgoin-Jallieu-La Tour-du-Pin-Le Pont-de-Beauvoisin-La Côte-Saint-André-La Verpillière		Bourgoin-Jallieu-La Tour-du-Pin-Le Pont-de-Beauvoisin-La Côte-Saint-André-La Verpillière	1
Tarare-Cours-la-Ville-Lamure-sur-Azergues-Marnand-Chambost-Amplepuis		Tarare-Cours-la-Ville-Lamure-sur-Azergues-Marnand-Chambost-Amplepuis	1
Strasbourg étendu	étendu	Strasbourg	1
Strasbourg local	local	Strasbourg	2
Mulhouse-Guebwiller-Altkirch-Saint-Amarin		Mulhouse-Guebwiller-Altkirch-Saint-Amarin	1
Colmar-Munster		Colmar-Munster	1
Haguenu-Saverne-Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains-Phalsbourg-Ingwiller-Wissembourg-Puberg		Haguenu-Saverne-Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains-Phalsbourg-Ingwiller-Wissembourg-Puberg	1
Sélestat-Obernai-Schirmeck-Sainte-Marie-aux-Mines		Sélestat-Obernai-Schirmeck-Sainte-Marie-aux-Mines	1

Sur chaque allotissement pourraient être autorisés jusqu'à 13 services de radio numérique terrestre.

Le contour des allotissements locaux et étendus figure dans les études d'impact. Lorsque deux allotissements dans une même zone sont susceptibles d'être mis en appel, ils ont le même contour.



1. Consultation publique sur le fondement de l'article 28-4 de la loi du 30 septembre 1986

1.1. Modalités d'organisation de la consultation publique

Les réponses à la consultation publique sur le fondement de l'article 28-4 devront être adressées au Conseil supérieur de l'audiovisuel au plus tard le **13 mai 2016** :

- soit, de préférence, par courrier électronique : rnt@csa.fr, en précisant comme objet « **Réponse à la consultation publique préalable à l'appel numéro 2** »

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
Consultation publique RNT appel n° 2
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15

Les réponses seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site internet du Conseil, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée.

1.2. Questions

Les acteurs sont consultés sur les questions suivantes :

Question-Lille-1 : quelles sont vos observations sur un éventuel lancement d'appel aux candidatures dans les zones de :

- Lille étendu,
- Lille local,
- Douai-Lens-Béthune-Arras-Saint-Pol-sur-Ternoise-Douvrin-Isbergues,
- Valenciennes-Maubeuge-Cambrai-Hirson-Avesnes-sur-Helpe,
- Dunkerque-Saint-Omer-Hazebrouck,
- Calais-Boulogne-sur-Mer-Hesdin-Montreuil ?

Question Lille-2 : Quelles sont vos observations sur l'éventuel mise en appel d'un second allotissement local dans la zone de Lille local ?

Question-Lyon-1 : quelles sont vos observations sur un éventuel lancement d'appel aux candidatures dans les zones de :

- Lyon étendu,
- Lyon local,
- Mâcon-Cluny,
- Bourg-en-Bresse,
- Bourgoin-Jallieu-La Tour-du-Pin-Le Pont-de-Beauvoisin-La Côte-Saint-André-La Verpillière,



- Tarare-Cours-la-Ville-Lamure-sur-Azergues-Marnand-Chambost-Amplepuis ?

Question Lyon-2 : Quelles sont vos observations sur l'éventuel mise en appel d'un second allotissement local dans la zone de Lyon local ?

Question Strasbourg-1 : quelles sont vos observations sur un éventuel lancement d'appel aux candidatures dans les zones de :

- Strasbourg étendu,
- Strasbourg local,
- Mulhouse-Guebwiller-Altkirch-Saint-Amarin,
- Colmar-Munster,
- Haguenau-Saverne-Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains-Phalsbourg-Ingwiller-Wissembourg-Puberg,
- Sélestat-Obernai-Schirmeck-Sainte-Marie-aux-Mines ?

Question Strasbourg-2 : Quelles sont vos observations sur l'éventuel mise en appel d'un second allotissement local dans la zone de Strasbourg local ?



2. Consultation sur les études d'impact réalisées sur le fondement de l'article 31 de la loi du 30 septembre 1986

Le Conseil a réalisé quatre études d'impact de la poursuite du déploiement de la RNT, en particulier de l'éventuel lancement de l'appel aux candidatures n° 2 :

- une étude de l'impact d'éventuelles autorisations en radio numérique terrestre à l'échelle métropolitaine ;
- une étude de l'impact d'éventuelles autorisations en radio numérique terrestre portant sur les zones de Lille étendu, Lille local, Douai-Lens-Béthune-Arras-Saint-Pol-sur-Ternoise-Douvrin-Isbergues, Valenciennes-Maubeuge-Cambrai-Hirson-Avesnes-sur-Helpe, Dunkerque-Saint-Omer-Hazebrouck, Calais-Boulogne-sur-Mer-Hesdin-Montreuil ;
- une étude de l'impact d'éventuelles autorisations en radio numérique terrestre portant sur les zones de Lyon étendu, Lyon local, Mâcon-Cluny, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu-La Tour-du-Pin-Le Pont-de-Beauvoisin-La Côte-Saint-André-La Verpillière, Tarare-Cours-la-Ville-Lamure-sur-Azergues-Marnand-Chambost-Amplepuis ;
- une étude de l'impact d'éventuelles autorisations en radio numérique terrestre portant sur les zones de Strasbourg étendu, Strasbourg local, Mulhouse-Guebwiller-Altkirch-Saint-Amarin, Colmar-Munster, Haguenau-Saverne-Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains-Phalsbourg-Ingwiller-Wissembourg-Puberg, Sélestat-Obernai-Schirmeck-Sainte-Marie-aux-Mines.

Les parties intéressées souhaitant formuler des observations écrites sur les études d'impact devront les faire parvenir au Conseil au plus tard le **13 mai 2016** :

- soit, de préférence, par courrier électronique à l'adresse etudesimpactrnt2016@csa.fr ,
- soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
Études d'impact de l'appel RNT n° 2
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15

Les observations écrites doivent impérativement préciser sur quelle(s) étude(s) d'impact elles portent.

Les éventuelles demandes d'audition portant exclusivement sur les études d'impact devront être formulées par courrier auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (Tour Mirabeau – 39-43, quai André-Citroën – 75739 Paris cedex 15) au plus tard **le 27 avril 2016**. **Le courrier devra impérativement préciser sur quelle(s) étude(s) d'impact la demande d'audition porte.**